COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél.: 01 49 60 29 32

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE		
Nombre de membres composant le Conseil	49	
Nombre de Conseillers en exercice	49	
Présents	28	
Absents représentés	5	
Absents excusés	11	
Absents non excusés	5	

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE QUATRE AVRIL à DIX-NEUF HEURES ET TRENTE-NEUF MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le VINGT NEUF MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA (jusqu'au vote du point 46), Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, Mme OUDART, M. OURABAH BERTOUT (à partir du vote du point 1), Mme CHOUAF, M. GASSAMA (à partir du vote du vœu), M. PRIEUR, Mme KIROUANE, M. SPIRO, Mme MISSLIN, M. QUINET, adjoints au Maire.

Mmes GILIS, DORRA (à partir du point 1), M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET (à partir du vote du vœu), M. MRAIDI (à partir du vote du vœu), Mmes MEDDAS, PETER (à partir du vote du vœu), M. MALHEIRO, M. GUESMI, Mme HALLAF ISAMBERT, M. MASTOURI, Mmes RAER, LE FRANC (à partir du vote du vœu), OUABBAS (à partir du vote du point 1), MM. FOURDRIGNIER (jusqu'au vote du vœu), BOUILLAUD (à partir du vote du vœu), AUBRY (à partir du vote vœu), HARDOUIN, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, adjoint au Maire, représenté par M. BOUYSSOU (à partir du vote du point 2),

M. OURABAH BERTOUT, adjoint au Maire, représenté par M. MRAIDI (à partir et jusqu'au vote du vœu),

Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,

M. BADI, conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA (à partir du vote du vœu),

M. KHALED, conseiller municipal, représenté par Mme. LERUCH,

Mme BOUFALA, conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,

Mme MEDEVILLE, conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD,

Mme MACALOU, conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN,

M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD (à partir du vote du point 1).

ABSENTS EXCUSES

Mme DORRA, conseillère municipale, (jusqu'au vote du vœu),

Mme BLONDET, conseillère municipale, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),

M. MRAIDI, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),

Mme PETER, conseillère municipale, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),

M. SEBKHI, conseiller municipal,

M. MOKRANI, conseiller municipal,

M. DANSOKO, conseiller municipal,

M. BAMBA, conseiller municipal,

Mme DIARRA, conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),

Mme OUABBAS, conseillère municipale, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),

M. BOUILLAUD, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),

M. AUBRY, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),

Mme KAAOUT, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte. (unanimité)

LE CONSEIL.

/ ADOPTE le vœu relatif au non-remplacement d'enseignants dans les écoles d'Ivry-sur-Seine, présenté par Fabienne Oudart (PCF) au nom de la majorité municipale « ensemble pour Ivry ».

(unanimité)

/ ENTEND la question relative à la gouvernance de la Commune et notamment du Conseil municipal, posée par Monsieur Sébastien Bouillaud au nom du groupe Ivry autrement.

(pas de vote)

/ ENTEND la question relative à la pollution générée par l'incinérateur du Syctom, posée par Monsieur Philippe Hardouin au nom du groupe Ivry-en-commun.

1A/ ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal et PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif 2024 du budget principal.

(36 voix pour, 5 voix contre : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER et 2 abstentions : Mme BOULKROUN, M. HARDOUIN)

1B/ ADOPTE le budget primitif du budget annexe du chauffage urbain de l'exercice 2024 et PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif du budget annexe du chauffage urbain 2024.

(38 voix pour et 5 abstentions : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER)

1C/ ADOPTE le budget annexe de la restauration municipale de l'exercice 2024 et PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif du budget annexe de la restauration municipale 2024

(38 voix pour et 5 abstentions : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER)

1D/ ADOPTE le budget annexe du centre médico-psycho pédagogique de l'exercice 2024 et PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif du budget annexe centre médico-psycho pédagogique 2024.

(unanimité)

1E/ ADOPTE le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy de l'exercice 2024 et PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif du budget annexe du cinéma municipal Le Luxy 2024.

(38 voix pour et 5 abstentions : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER)

1F/ FIXE les taux de la fiscalité directe locale pour 2024.

(38 voix pour et 5 voix contre: Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER)

46/ APPROUVE la convention pluriannuelle 2024-2026 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne (CCI94) et le plan d'actions 2024 qui en découle ACCORDE le versement d'une participation financière de la Ville pour la mise en œuvre de ce plan d'actions s'élevant, pour 2024, à 2750 € et PRECISE que l'opération « pépites du commerce » fera l'objet d'une facturation hors convention, d'un montant de 500 € HT.

(42 voix pour et 1 abstention : Mme PETER)

2/ APPROUVE la convention de financement entre le SIPPEREC et la ville d'Ivry-sur-Seine, fixant les modalités pour le reversement de la subvention attribuée par le FNCCR dans le cadre du sous-programme LUM'ACTE et INDIQUE que le montant du reversement attribué à la Ville s'élève à 35 059 € HT.

(unanimité)

3/ APPROUVE la convention d'aide financière entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'EPA-ORSA et la ville d'Ivry-sur-Seine, relative au financement de travaux de gestion de pluies courantes.

(unanimité)

- **4/** DECIDE, à compter du 1^{er} mai 2024, la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité comme suit :
- 70 mois d'adjoint technique
- 23 mois d'éducateur des activités physiques et sportives

- 38 mois d'adjoint d'animation
- 3,5 mois d'adjoint administratif
- 4 mois d'animateur

Et DECIDE, à compter du 1^{er} mai 2024, la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 10 mois d'adjoint administratif
- 10 mois d'agent social
- 15 mois d'adjoint technique
- 6 mois de rédacteur
- 6 mois d'attaché
- 12 mois d'aide-soignant de classe normale
- 6 mois d'animateur

(41 voix pour et 2 abstentions : Mme BOULKROUN, M. HARDOUIN)

5A/ MODIFIE la délibération du 14 décembre 2023 susvisée, suite à une erreur matérielle concernant les effectifs du grade de cadre de santé passant d'un effectif de 7 à 6 et PRECISE que les autres dispositions de la délibération du 14 décembre 2023 restent inchangées.

(36 voix pour, 5 voix contre : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER et 2 abstentions : Mme BOULKROUN, M. HARDOUIN)

5B/ DECIDE, à compter du 1^{er} mai 2024, la création des emplois suivants :

- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 9 emplois d'adjoint technique
- 2 emplois de technicien
- 3 emplois d'ingénieur
- 1 emploi d'adjoint administratif
- 3 emplois de rédacteur
- 1 emploi d'animateur
- 1 emploi de psychologue de classe normale
- 1 emploi de médecin généraliste

DECIDE, à compter du 1er mai 2024, la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi de psychologue hors classe
- 9 emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 1 emploi d'animateur principal de 1ère classe

Et FIXE l'effectif des emplois considérés.

(36 voix pour, 5 voix contre : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER et 2 abstentions : Mme BOULKROUN, M. HARDOUIN)

6/ MODIFIE la délibération du 15 décembre 2022, suite à des ajustements dans la mise en œuvre du dispositif de la Période de Préparation au Reclassement (PPR) et APPROUVE la nouvelle convention type de mise en œuvre du dispositif précité.

(41 voix pour et 2 abstentions : Mme BOULKROUN, M. HARDOUIN)

7/ DECIDE le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent relevant de la catégorie A (attaché) de chef.fe de projet évènementiel, DIT que l'agent recruté devra justifier d'une expérience similaire significative au sein d'une collectivité territoriale ou du secteur public, d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à 4 années d'études supérieures après le baccalauréat, et des compétences spécifiques exigées par l'emploi et PRECISE que cet agent bénéficiera d'une rémunération mensuelle calculée par référence à la grille indiciaire des attaché territoriaux, revalorisée en fonction des augmentations de traitements de la fonction publique, ainsi que les primes et indemnités liées aux fonctions, prévues par la réglementation en vigueur et instituées par l'assemblée délibérante.

(36 voix pour et 7 abstentions : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mme BOULKROUN, M. HARDOUIN)

8/ ABROGE et REMPLACE la délibération du 8 février 2024 susvisée concernant la création d'un emploi non permanent de chef.fe de projet des systèmes d'information à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet, DECIDE la création, à compter du 8 avril 2024, d'un emploi non permanent de chef.fe de projet des systèmes d'information, au grade d'ingénieur relevant de la catégorie A, à temps complet et PRECISE que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel, ou fonctionnaire par voie de détachement.

(40 voix pour et 3 abstentions: Mme BOULKROUN, MM. HARDOUIN, AUBRY)

9/ APPROUVE la convention d'adhésion à la mission d'intérim territorial entre la Ville et le centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne.

(42 voix pour et 1 abstention : M. BUCH)

10/ ACCORDE mandat au CIG de la Petite Couronne concernant la procédure de mise en concurrence organisée courant 2024 pour la passation de conventions de participation pour les risques santé et prévoyance à adhésion facultative, DECIDE de solliciter l'étude pour les garanties portant sur le risque « Santé » et le risque « Prévoyance » et PRECISE que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés à compter du 1er janvier 2025 fera l'objet d'une délibération ultérieure, une fois les tarifs et garanties connus.

(unanimité)

11/ APPROUVE la convention d'objectifs 2024 avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) et AUTORISE le versement au CASC d'une subvention de 324 000 € pour l'année 2024.

(unanimité)

12/ APPROUVE la convention de renouvellement de mise à disposition de personnel auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée de trois ans.

(unanimité)

13/ ADOPTE les nouveaux tarifs publicitaires pour le bulletin Municipal et les nouveaux tarifs publicitaires pour le guide municipal et PRECISE que les nouveaux tarifs publicitaires pour le bulletin municipal et son supplément le guide municipal seront applicables à compter du 1^{er} août 2024.

(unanimité)

14/ APPROUVE la nouvelle tarification de location des salles de l'Espace Robespierre, PRECISE que l'augmentation tarifaire sera de 15% pour tous les usagers en indexant les tarifs sur la hausse du coût de l'énergie et de 20% pour les entreprises et ACCORDE à titre gracieux, le prêt de salles aux associations ivryennes qui en font la demande, à raison d'une fois par an.

(37 voix pour, 5 voix contre : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER et 1 abstention : Mme OUDART)

15/ ACCORDE un mandat spécial à Sarah MISSLIN, Adjointe au Maire en charge de la tranquillité publique et de la prévention de la délinquance, accompagnée de deux agents de l'administration, afin qu'ils puissent se rende à la $7^{\text{ème}}$ édition des Assises de la Sécurité des Territoires (FFSU), les18 et 19 juin 2024 à Rennes et AUTORISE le remboursement des frais de mission.

(38 voix pour et 5 abstentions: Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER)

16/ APPROUVE la cession, à titre gratuit, au Lycée Fernand Léger, du lot de quatre véhicules vétustes et réformés.

(unanimité)

17/ APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation du marché d'assurance « flotte automobile et risques annexes » de la Ville et du CCAS d'Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

18/ APPROUVE la modification des statuts du SIIM94 visant à remplacer l'actuel article 14 des statuts par « le comité syndical pourra prononcer la dissolution du syndicat par un vote de ses membres à la majorité des deux tiers ».

(38 voix pour et 5 abstentions : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER)

19A/ FIXE, pour 2024, conformément aux tableaux, la répartition des subventions aux diverses associations d'intérêt local de la Ville et PRECISE que, pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, des conventions d'objectifs seront conclues, conformément aux dispositions règlementaires en vigueur.

(36 voix pour, 7 abstentions : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mme BOULKROUN, M. HARDOUIN)

SAUF

Union locale CGT

(par 33 voix pour, 1 contre : M. AUBRY, 8 abstentions : Mme OUABBAS, LE FRANC, OUDART, KIROUANE, MM. BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mme BOULKROUN et 1 conseillère ne prend pas part au vote : Mme MEDEVILLE)

Collectif 3 R

(par 36 voix pour, 6 abstentions : Mmes OUABBAS, LE FRANC, MM. BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, AUBRY, HARDOUIN, et 1 conseillère ne prend pas part au vote : Mme BOULKROUN)

Croix Rouge Française

(par 36 voix pour, 6 abstentions: Mmes OUABBAS, LE FRANC, MM. BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mme BOULKROUN, et 2 conseillers ne prennent pas part au vote: Mme BOUFALA, M. PRIEUR)

Union Locale des Associations de Combattants - ULAC

(par 35 voix pour, 7 abstentions : Mmes OUABBAS, LE FRANC, MM. BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, AUBRY, Mme BOULKROUN, et 1 conseillère ne prend pas part au vote : Mme OUDART)

Républicaine des Anciens Combattants ARAC

(par 35 voix pour, 7 abstentions : Mmes OUABBAS, LE FRANC, MM. BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, AUBRY, Mme BOULKROUN, et 1 conseillère ne prend pas part au vote : Mme OUDART)

Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie Maroc Tunisie FNACA

(par 35 voix pour, 7 abstentions : Mmes OUABBAS, LE FRANC, MM. BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, AUBRY, Mme BOULKROUN, et 1 conseillère ne prend pas part au vote : Mme OUDART)

Société d'entraide des Membres de la Légion d'Honneur SMLH

(par 35 voix pour, 7 abstentions : Mmes OUABBAS, LE FRANC, MM. BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, AUBRY, Mme BOULKROUN, et 1 conseillère ne prend pas part au vote : Mme OUDART)

La Rascasse

(par 35 voix pour, 7 abstentions : Mmes OUABBAS, LE FRANC, MM. BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, AUBRY, Mme BOULKROUN, et 1 conseillère ne prend pas part au vote : Mme LALANDE)

Solidaritess

(par 34 voix pour, 7 abstentions : Mmes OUABBAS, LE FRANC, MM. BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, AUBRY, Mme BOULKROUN, et 2 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. BADI et GASSAMA)

Sport Access

(par 39 voix pour et 4 abstentions: MM. HARDOUIN, FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mme BOULKROUN)

Fanling Académie de Kungfu

(par 39 voix pour et 4 abstentions: MM. HARDOUIN, FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mme BOULKROUN)

Jazz Ivry

(par 39 voix pour et 4 abstentions: MM. HARDOUIN, FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mme BOULKROUN)

Les Amis des Orques d'Ivry

(par 39 voix pour et 4 abstentions: MM. HARDOUIN, FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mme BOULKROUN)

La Symphonie des Cigales

 $(par\ 39\ voix\ pour\ et\ 4\ abstentions: MM.\ HARDOUIN,\ FOURDRIGNIER,\ BOUILLAUD,\ Mme\ BOULKROUN)$

Les Nounous Formidables d'Ivry

(par 39 voix pour et 4 abstentions: MM. HARDOUIN, FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mme BOULKROUN)

Aradèle Radio Cartable

(par 39 voix pour et 4 abstentions : MM. HARDOUIN, FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mme BOULKROUN)

Association départementale des pupilles de l'enseignement public du Val de Marne

(par 39 voix pour et 4 abstentions: MM. HARDOUIN, FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mme BOULKROUN)

Ecole du logiciel Libre E2L

(par 39 voix pour et 4 abstentions: MM. HARDOUIN, FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mme BOULKROUN)

<u>La fabrique à petit pois</u>

(par 39 voix pour et 4 abstentions: MM. HARDOUIN, FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mme BOULKROUN)

FSGT Val-de-Marne

(par 35 voix pour, 1 contre : M. AUBRY et 7 abstentions : Mmes OUABBAS, LE FRANC, MM. BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, AUBRY, Mme BOULKROUN)

Le Télescope

(par 37 voix pour, 6 abstentions : Mmes OUABBAS, LE FRANC, MM. BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mme BOULKROUN)

Association Aspire - Une vie et un toit

(par 37 voix pour, 6 abstentions : Mmes OUABBAS, LE FRANC, MM. BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mme BOULKROUN)

Club de Géologie & d'Archéologie d'Ivry (CGAI)

(par 37 voix pour, 6 abstentions : Mmes OUABBAS, LE FRANC, MM. BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mme BOULKROUN)

Lallab

(par 36 voix pour, 3 contre : Mmes OUABBAS, LE FRANC, M. AUBRY et 4 abstentions : MM. BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mme BOULKROUN)

19B/ FIXE, pour 2024, conformément aux tableaux, la répartition des subventions aux diverses associations d'intérêt local de la Ville et PRECISE que, pour les associations percevant une subvention supérieur à 23 000 €, des conventions d'objectifs seront conclues, conformément aux dispositions règlementaires en vigueur.

(36 voix pour, 7 abstentions : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mme BOULKROUN, M. HARDOUIN)

SAUF

Union Sportive d'Ivry USI Omnisports

(par 35 voix pour, 7 abstentions : Mmes OUABBAS, LE FRANC, MM. BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, AUBRY, HARDOUIN, Mme BOULKROUN, et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. FAVIER)

20/ APPROUVE la convention d'objectifs avec l'Union Sportive Ivry pour l'année 2024.

(37 voix pour, 5 abstentions : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER et 1 ne prend pas part au vote : M. FAVIER)

21/ APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € à l'Association GMT 94, dans le cadre de l'événement « journées rencontres avec les partenaires » ouvertes aux ivryen.ne.s, les 25 et 26 juin 2024. (unanimité)

22/ APPROUVE la convention de financement à passer avec la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM) dans le cadre de l'attribution d'une subvention de 2 006 € au profit du conservatoire de la Ville pour l'achat de partitions musicales, sur l'année scolaire 2023-2024.

(unanimité)

23/ APPROUVE la convention de partenariat entre la ville d'Ivry-sur-Seine et le Festival Ensemble(s) dans le cadre de sa participation financière et AUTORISE le Maire ou son représentant à la signer et AUTORISE la participation financière de la Ville au Festival précité à hauteur de 3 070,25 € TTC pour l'année 2024.

(unanimité)

24/ DECIDE l'adoption des tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 avec une augmentation de 3% pour les tarifs au quotient familial des activités culturelles, PROLONGE le tarif extérieur pour les habitants hors commune pour toutes les activités, hormis les enfants en dérogation scolaire, FIXE les tarifs des cours au conservatoire de musique et de danse, de la Galerie Fernand Léger et du Hangar, FIXE les tarifs des doubles cursus des cours du conservatoire de musique et de danse, FIXE les tarifs des cours collectifs hors cursus uniquement, FIXE le tarif prêt d'instrument pour les usagers du conservatoire et des classes CHAM, FIXE la liste des bénéficiaires des tarifs réduits aux équipements culturels, FIXE les tarifs des bars des équipements culturels, FIXE les tarifs des activités culturelles (hors QF) et PRECISE que ces tarifications seront applicables à compter du 1er septembre 2024.

(38 voix pour et 5 voix contre: Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER)

25/ APPROUVE la convention de résidence avec Marie Lépine Pothon et le conseil régional d'Ile-de-France, dans le cadre de la réalisation de son projet axé sur la problématique de la pollution plastique.

(unanimité)

26/ APPROUVE l'adhésion du cinéma municipal Le Luxy à la Fédération de l'Action Culturelle Cinématographique (FACC) et AUTORISE le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 100 € pour l'année 2024, APPROUVE l'adhésion du cinéma municipal Le Luxy à l'association Retour d'Image et AUTORISE le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 50 € pour l'année 2024 et DESIGNE Madame Peggy Vallet, responsable du cinéma Le Luxy, en qualité de représentante de la Ville au sein de l'Assemblée générale des deux associations.

(unanimité)

27/ AUTORISE l'aliénation et la cession des documents sortis des collections des médiathèques sur décision des bibliothécaires, APPROUVE la convention de partenariat entre la ville et l'entreprise Ammareal et DESIGNE le Comité populaire du camp de Jalazone en Palestine comme bénéficiaire de 5% du Prix Net H.T. des ventes de CD et DVD issus des collections des médiathèques d'Ivry-sur-Seine.

(37 voix pour, 1 voix contre : Mme PETER et 5 abstentions : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER)

28/ APPROUVE l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 avec l'association Les Bergers en scène, INDIQUE que le montant de la contribution communale pour l'année 2024 s'élève à 125 680,85 € et PRECISE que toutes les autres dispositions de la convention précitée restant inchangées.

(38 voix pour et 5 abstentions : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER)

29/ APPROUVE la Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2028 de l'association Ne rougissez pas, incluant le contrat de sous-location pour le local de la Tracterie sis 3 place du 8 mai 1945 - 94200 Ivry-sur-Seine, et l'Autorisation d'occupation temporaire des bureaux situés sur la mezzanine de la salle Polyvalente des Longs Sillons situé au 21 rue Barbès 94200 Ivrysur-Seine et PRECISE que le montant de la contribution communale pour l'année 2024 s'élève à 2 000 €.

(unanimité)

30/ APPROUVE la convention de partenariat triennale avec l'association Rencontres Urbaines et le service Le Hangar, relative aux actions culturelles qui seront menées collaborativement.

(unanimité)

31/ AUTORISE le versement à la compagnie « Objet impossible » d'une subvention d'aide au projet de 3 500€ dans le cadre de la diffusion de sa pièce « Et la démocratie bordel ! » d'Oscar Castro, sur l'ensemble du territoire ivryen.

(unanimité)

32/ APPROUVE l'avenant n°3 à l'Autorisation d'occupation temporaire du 4 octobre 2021. (unanimité)

33/ AUTORISE le versement, à l'association Culturelle du Théâtre Aleph, d'une subvention exceptionnelle de 7 500 € complémentairement à la subvention de fonctionnement de 7 615 €.

(38 voix pour et 5 abstentions : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER)

34/ APPROUVE la convention de jumelage avec le collège Molière, la Cinémathèque française, le Rectorat de l'académie de Créteil et le cinéma municipal Le Luxy, relative à la mise en œuvre de classes cinéma pour les années scolaires 2024/2025, 2025/2026, 2026/2027.

(unanimité)

35/ DECIDE l'organisation du concours d'écriture « Femmes ! Mots ! Libertés ! » à destination des jeunes de 11 à 30 ans résidant, travaillant ou étudiant à Ivry-sur-Seine entre le 8 mars et le 28 avril 2024.

(unanimité)

36/ DECIDE de transférer au syndicat intercommunal « Tables Communes » la compétence optionnelle relative à la fourniture de pain.

(unanimité)

37/ APPROUVE la convention d'engagement avec la Métropole du Grand Paris (MGP) relative à la mise en place d'un outil métropolitain de supervision énergétique des bâtiments publics mutualisé à l'échelle métropolitaine, PRECISE que la Métropole du Grand Paris prendra en charge les coûts de paramétrage de l'outil et d'abonnement pour la commune associée au projet, pour une durée de 3 ans et INDIQUE qu'à l'issue du projet, la Commune pourra bénéficier de ce même service à sa charge financière, tout en bénéficiant de tarifs préférentiels dus à la mutualisation.

(unanimité)

38/ APPROUVE l'adhésion de la ville d'Ivry-sur-Seine à l'association Bruitparif et AUTORISE le versement de la cotisation annuelle, soit un montant de $525 \in$.

(unanimité)

39/ APPROUVE l'adhésion à l'association Airparif et AUTORISE le versement de la cotisation annuelle, pour un montant annuel fixe de 5 202 € auquel s'ajoute une part variable de 0,0312 € par habitants, soit un montant total de 7199,30 €.

(unanimité)

40/ APPROUVE la convention qui prévoit le versement d'une avance de trésorerie remboursable d'un montant de 250 000 € à l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) « Régie Ivryenne De Chaleur » et PRECISE que cette avance est consentie jusqu'au transfert effectif des actifs et passifs du budget annexe du chauffage urbain et l'établissement de la dotation initiale.

(unanimité)

41/ APPROUVE le programme et la poursuite de l'opération de rénovation énergétique et thermique, et de mise en accessibilité du gymnase Auguste Delaune pour un montant estimé à 6 060 000 € TTC, soit 5 050 000 € HT et PREND ACTE de la désignation des représentants du Conseil municipal comme membres du jury de concours :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Alain Buch	- Danièle Gilis
- Kheira Freih Bengabou	- Ouissem Guesmi
- Ouarda Kirouane	- Rachel Lalande
- Clément Pecqueux	- Nourdine Khaled
- Sébastien Bouillaud	- Annie Le Franc

(unanimité)

42A/ ACCORDE son cautionnement solidaire avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 40 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire et PRECISE les caractéristiques principales du prêt consenti par la Banque postale.

(33 voix pour, 5 voix contre : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, 4 abstentions : Mmes FREIH BENGABOU, BOULKROUN, MM. MASTOURI, HARDOUIN et 1 ne prend pas part au vote : M. MRAIDI)

42B/ ACCORDE son cautionnement solidaire avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 40 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de

tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire et PRECISE les caractéristiques principales du prêt consenti par le Crédit Coopératif.

(33 voix pour, 5 voix contre : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, 4 abstentions : Mmes FREIH BENGABOU, BOULKROUN, MM. MASTOURI, HARDOUIN et 1 ne prend pas part au vote : M. MRAIDI)

43/ APPROUVE le projet de convention de Projet Urbain Partenarial, entre l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, la ville d'Ivry-sur-Seine et la Société PHILIA PROMOTION IMMOBILIERE, relatif à la réalisation d'une voie nouvelle reliant les rues Jean Perrin et Jean le Galleu et DEMANDE au Conseil territorial Grand Orly Seine Bièvre de donner un avis favorable au projet de convention du PUP et son périmètre.

(unanimité)

44/ PREND ACTE de la désignation de Guillaume SPIRO comme représentant de la Ville pour siéger au Conseil d'Administration de la Coop'Ivry Habitat en lieu et place de Romain MARCHAND, précédemment désigné.

(38 voix pour et 5 abstentions : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER)

45/ ABROGE ET REMPLACE sa délibération du 21 octobre 2021 approuvant l'avenant n° 2 initial. Et APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain Gagarine-Truillot.

(40 voix pour et 3 abstentions : Mme RAER, MM. MASTOURI, GUESMI)

47/ PREND ACTE de la désignation du.de la directeur.rice du CCAS comme personnalité qualifiée des services de la ville pour représenter la Commune d'Ivry-sur-Seine au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Social et médico-Social Intercommunal (EPSMSI), créé à l'initiative des collectivités d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine.

(38 voix pour et 5 abstentions: Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER)

48/ PREND ACTE de l'information relative à la revalorisation des tarifs définis par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) des tarifs horaires de l'aide à domicile.

(affaire non sujette à un vote)

49/ PREND ACTE de l'information relative à la Modification du règlement intérieur de la commission sociale. (affaire non sujette à un vote)

50/ PREND ACTE de l'information relative au rapport 2023 de la domiciliation des personnes sans domicile stable. (affaire non sujette à un vote)

51/ ACCORDE une participation financière d'un montant de 8 655 € au profit du Fonds de Solidarité Habitat (FSH), géré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val-de-Marne, au titre de l'année 2023.

(unanimité)

52/ DECIDE la remise gracieuse de la dette de madame Mélissa MAVUANDA NSIMBA décédée le 14 février 2024, pour un montant de 388,56 €, relative aux prestations d'accueils périscolaires dispensées à son fils Emany LIWANGA.

(unanimité)

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} décembre 2023 au 15 janvier 2024.

(pas de vote)

LE SECRETAIRE LE MAIRE

M. BERNARD P. BOUYSSOU